



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2023 – 01 du 6 février 2023

relatif à

**UN CREDIT POUR L'ELABORATION D'UN
PROJET DE REQUALIFICATION DE LA
ROUTE D'EVIAN**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 495'000.00 destiné à l'élaboration du projet de requalification de la route d'Evian. Le projet est inscrit dans les plans d'agglomération (PA) 2 et 4 comme mesure cofinancée par la Confédération ainsi que dans le PA3 comme mesure non cofinancée.

2. HISTORIQUE

Les dates clés du projet sont les suivantes :

2012 :	Adoption partielle du PA2 avec mesure MD6 « Rives du Rhône par la route d'Evian »
2016 :	Adoption du PA3 avec mesure 1.4 « Régulation du trafic en entrées de ville à Aigle »
2021 :	Adoption du PA4 avec mesure P.GT.A qui concerne le carrefour de Pautex
Sept.- Oct. 2022 :	Organisation de l'appel d'offre d'un architecte paysagiste, pilote du projet
Nov. 2022 :	Adjudication du mandat au bureau « Atelier Grept »

3. CONTEXTE ACTUEL

Véritable colonne vertébrale reliant Aigle au Rhône, la route d'Evian est aujourd'hui un tracé principalement aménagé pour la voiture. L'axe manque de végétation et la prise en compte des mobilités douces (piétons et vélos) n'est pas adaptée aux besoins actuels et n'encourage pas le report modal. Le réaménagement de la route est un projet inscrit dans toutes les planifications notamment les plans d'agglomération, le plan directeur communal et le schéma directeur cyclable. Il a également été identifié dans le projet lauréat de la troisième correction du Rhône comme « Allée du Rhône ».

La route d'Evian sera le tracé principal pour relier Aigle au chauffage à distance en provenance de la Satom. Ainsi, les projets de surface dont fait l'objet ce préavis devront être en coordination avec le projet de chauffage à distance.

Le périmètre du projet prend en compte 2 kilomètres de la route d'Evian. Il s'étend du Rhône au giratoire avec le chemin des Lieugex. Le périmètre est également marqué par les carrefours avec la route industrielle, la route de Transit, le chemin des Lieugex et la rue Margencel. Le tracé est caractérisé par trois séquences : une partie industrielle, une partie agricole et une partie urbaine présentant chacune des enjeux particuliers.



Périmètre d'étude pour le projet de la route d'Evian

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le réaménagement de la route d'Evian est une mesure principale du réseau de transports de la ville. Il permettra d'améliorer grandement la liaisons cyclable et piétonne vers le Rhône actuellement peu sécurisée sur le tracé étudié et indirecte par les liaisons alternatives des routes agricoles. Afin de réaliser un appel d'offre complet, le cahier des charges a repris l'ensemble des objectifs et mesures inscrits des planifications supérieures permettant la définition des objectifs suivants :

Mobilité

- Sécuriser et améliorer la liaison cyclable et piétonne entre la ville et la zone d'activités en redistribuant l'espace public de manière plus égalitaire entre les modes de transport ainsi qu'en intégrant les cyclistes à chaque carrefour
- Penser l'avenue dans sa longueur comme sa largeur de manière à améliorer la perméabilité piétonne (principalement dans la zone urbaine)
- Améliorer la fluidité des transports publics en modernisant les infrastructures de feux de circulation et l'intégration globale des bus

Environnement

- Végétaliser l'axe avec une insistance particulière de l'arborisation dans les zones urbaines dans l'optique d'une lutte contre les îlots de chaleur et de la création de corridor biologiques continus. Le choix des essences arbustives et autres végétaux devra être fait selon leur résistance au changement climatique, la variation d'ambiance saisonnière et leur origine
- Opter pour des solutions permettant une meilleure gestion des eaux claires et une baisse des nuisances sonores liées à la route
- Proposer un concept d'éclairage adapté selon les contextes environnants avec des systèmes intelligents pour les zones moins fréquentées

Espace public

- Modifier la fonction uniquement routière de l'axe en créant un véritable espace public reliant le quartier de la Planchette et celui des villas Sous-Gare
- Meubler la rue de manière régulière pour répondre aux besoins en stationnement vélos, aux besoins d'assises, etc
- Créer des espaces de rencontre/détente, notamment au croisement avec le Rhône

4.2 MANDATAIRES ET PRESTATIONS

Un appel d'offre a été organisé durant l'automne 2022 invitant 6 bureaux d'architectes-paysagistes pour obtenir le mandat de pilote du projet. Quatre bureaux ont répondu à l'invitation :

- Urbaplan
- In Situ
- Paysagegestion
- Atelier Grept

A la suite de la réception des offres, de leur analyse et de la présentation des bureaux, l'Atelier Grept a été désigné comme mandataire pour piloter le projet. Il sera soutenu par un ingénieur transport (Afray), un ingénieur civil (Sollertia) et un géomètre (mandataire à définir).

Au préalable de la description des prestations des mandataires, voici une brève description du numéro des phases :

- Phase 3 : Etude du projet
- Phase 3.31 : Avant-projet
- Phase 3.32 : Projet de l'ouvrage
- Phase 3.33 : Demandes d'autorisation
- Phase 41 : Appels d'offres

Les prestations de l'architecte paysagistes seront les suivantes :

- Phase 31 : Elaboration de l'avant-projet (recherche de partis, avant-projet, estimation sommaire des coûts)
- Phase 32 : Elaboration du projet de l'ouvrage (projet, étude de détail, devis à +/-10%)
- Phase 33 : Procédure de demande d'autorisation
- Phase 41 : Accompagnement du maître d'ouvrage dans les appels d'offres, comparaisons des offres et adjudications

Les prestations de l'ingénieur mobilité seront les suivantes :

- Phases 31 à 33 : Coordinations régulières avec l'architecte-paysagiste pour les vérifications des gabarits, des régimes de circulation, gestion des flux multimodaux, contrôle des girations, signalisation et marquages et rédaction d'une note technique d'accompagnement pour la mise à l'enquête.

Les prestations de l'ingénieur civil seront les suivantes :

- Phase 31 : Recherches infrastructures, plan de coordination, appui à l'architecte-paysagiste, recherche du dispositif de l'évacuation des eaux claires, réalisation des plans d'avant-projet
- Phase 32 : Définition de la géométrie altimétrique de détail, intégration des impératifs d'évacuation des eaux claires et raccordements aux parcelles privées, diverses séances de consultation avec DGMR, OFROU
- Phase 33 : Réalisation des plans définitif en vue de l'enquête publique, séances de coordination, réalisation d'un rapport technique

Les prestations du géomètre sont les suivantes :

- Phases 31 à 33 : Définitions et matérialisation des points de référence, relevés planimétriques et altimétriques, relevé des couvercles et des chambres (diamètres, profondeurs, fil d'eau, ...), report sur les plans. Il est à relever que les prestations de géomètre ont été évaluée afin de permettre une mise à jour totale du périmètre. En fonction des données existantes, le volume de ces prestations, et donc le montant, est sujet à une baisse.

Le présent préavis sollicite un montant pour permettre aux bureaux de développer un projet jusqu'à la phase d'appel d'offres pour l'exécution.

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Inscrite dans de nombreuses planifications, la route d'Evian est une colonne vertébrale de la ville reliant le centre d'Aigle au Rhône et traversant des secteurs importants de la ville comme le quartier de la Planchette et la zone d'activités. Le Rhône étant lui-même la liaison principale de mobilité douce de l'agglomération ainsi qu'un lieu important de loisirs, le réaménagement de la route d'Evian est un maillon manquant pour permettre d'assurer un réseau de mobilité douce régional cohérent et complet.

Dans le contexte climatique actuel où la lutte contre les îlots de chaleur et l'incitation au report modal forment des stratégies primordiales pour les zones urbaines, le projet de ce préavis devient un impératif sur lequel travailler.

6. PLANNING PREVISIONNEL ET PROCEDURE

Avril – Décembre 2023 :	Elaboration du concept et de l'avant-projet (phase 31)
Janvier – Novembre 2024 :	Elaboration du projet d'ouvrage et audit de sécurité (phase 32)
Décembre – Février 2025 :	Finalisation du projet d'ouvrage et mise à l'enquête publique (phase 33)
Janvier – Juillet 2025 :	Appels d'offre entreprises (phases 41)

Les dates et les phases suivantes ne sont pas comprises dans le présent préavis. Les dates ci-dessous sont purement indicatives :

Août – Décembre 2025 :	Plans d'exécution (phase 51)
Automne 2025 :	Préavis Municipal pour le crédit de l'ouvrage
2026 – 2027 :	Réalisation (phases 52 et 53)

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

En termes de projet, le réaménagement d'artères de mobilité structurantes de ce type est notamment en cours d'élaboration dans les communes de Collombey-Muraz et de Monthey à la route de Collombey.

En termes de procédure, ce préavis rejoint la même procédure que le préavis 2020-13 de la Place du Marché qui demandait un crédit pour l'élaboration d'un projet final en vue d'un second préavis pour la réalisation du projet.

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Volet environnemental

- Augmentation de la sécurité des déplacements de mobilité douce (piétons et vélos)
- Réduction des nuisances liées au trafic notamment en termes de bruit
- Végétalisation et arborisation de l'axe
- Régulation du transport individuel motorisé

Volet économique

- Mise en valeur de l'axe et des commerces environnants

Volet social

- Création d'un espace public invitant à la flânerie et la rencontre
- Amélioration des accès au site scolaire de la Planchette
- Suppression de l'effet barrière entre le quartier de la Planchette et Sous-Gare

9. RESPECT DES PLANIFICATIONS

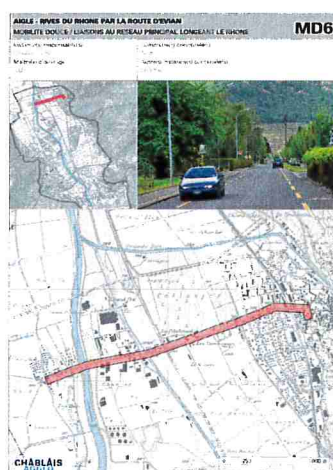
La route d'Evian a été l'objet des mesures des planifications directrices de l'agglomération et communales suivantes :

- **Chauffage à distance.** Le projet de réaménagement de la route d'Evian a pour objectif d'être réalisé en même temps que la mise en place du chauffage à distance afin de n'effectuer qu'une

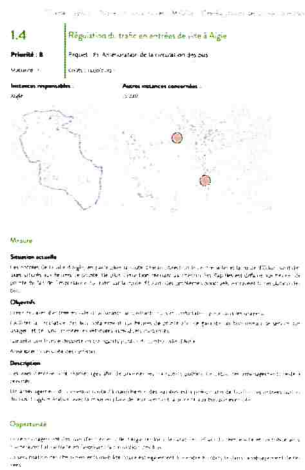
seule intervention sur le site. Il prend donc en compte le projet et respecte donc cette planification.

- **Plan d'agglomération 2 (PA2).** La mesure MD6 "Rives du Rhône par la route d'Evian" prévoit la sécurisation et l'amélioration de la liaison de mobilité douce entre la ville, les zones d'activité et l'itinéraire national cyclable le long du Rhône. Cette mesure chiffrée à CHF 1'870'000.- est co-financée par la Confédération à hauteur de 30%.
- **Plan d'agglomération 3 (PA3).** La mesure 1.4 "Régulation du trafic en entrées de ville à Aigle" concerne le carrefour Evian/Transit. Cette mesure prévoit principalement l'amélioration de la circulation des transports publics via le réaménagement du carrefour. Une sécurisation des cyclistes dans le carrefour est également un objectif de la mesure. Elle a été chiffrée à CHF 1'400'000.- et est également co-financée à hauteur de 30%.
- **Plan d'agglomération 4 (PA4).** La mesure P.GT.A prévoit la création de feux à détection ainsi que des feux vélo. Cette dernière est chiffrée à CHF 100'000.- et est également co-financée à hauteur de 30%. En dehors des mesures financées par la Confédération le plan d'agglomération a identifié la route d'Evian comme une avenue verte partagée dans sa partie urbaine ainsi qu'une voie verte jusqu'en Valais. Les objectifs et les définitions de ces éléments sont développés dans la fiche de mesure (voir annexe XX).
- **Plan directeur Communal (PDCoM).** Le plan directeur prévoit les éléments suivants : consolidation des fronts bâtis le long de la route; le renforcement de la biodiversité par l'établissement de corridors biologiques fonctionnels, par la plantation d'arbres d'alignement et de haies vives; un réseau cyclable structurant à créer (voir schéma directeur cyclable); la stimulation des relations sociales entre les habitants des différents quartiers.
- **Schéma directeur cyclable (SDC).** Ce document évoluant à une plus petite échelle propose des principes d'aménagements précis pour la route d'Evian (tronçons RSE02b, c, d e, f et g). Ces derniers sont nombreux et varient selon le contexte de l'axe. Les propositions vont de la création de bandes cyclables à une piste mixte (pages 34 à 37). Ces principes sont des minimums de confort à réaliser, les mesures concrètes peuvent dépasser les éléments décrits dans le document.

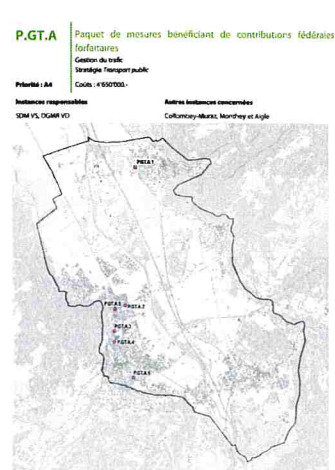
L'ensemble de ces plans et mesures seront transmis aux mandataires comme feuille de route de manière à assurer le respect des décisions des autorités.



Fiche MD6 du PA2



Fiche 1.4 du PA3



Fiche P.GT.A du PA4

10. INCIDENCES FINANCIERES & PARTICIPATION SEPARÉE

Les incidences financières du projet se portent sur les honoraires de trois mandataires qui formeront l'équipe du projet de la route d'Evian :

Architecte paysagiste et pilote du projet : Atelier Grept

Avant-projet (phase 31)	CHF 59'045.00 HT
Projet de l'ouvrage (phase 32)	CHF 83'535.00 HT
Procédure de demande d'autorisation (phase 33)	CHF 11'010.00 HT
Appels d'offres (phase 41)	CHF 29'310.00 HT

Ingénieur civil : Sollertia

Avant-projet (phase 31)	CHF 39'900.00 HT
Projet de l'ouvrage (phase 32)	CHF 52'500.00 HT
Procédure de demande d'autorisation (phase 33)	CHF 31'050.00 HT
Réserve & frais	CHF 20'820.00 HT

Ingénieur mobilité : Afry

Appui de l'architecte-paysagiste (phases 31-33)	CHF 7'340.00 HT
---	-----------------

Géomètre : mandataire à définir

Relevés altimétriques, réseaux, etc.	CHF 65'000.00 HT
--------------------------------------	------------------

Divers et imprévus 15%	CHF 59'926.50 HT
TVA 7.7%	CHF 35'376.60

TOTAL	CHF 494'813.10 TTC
--------------	---------------------------

Les divers cofinancements prévus seront demandés dans le cadre de la réalisation du projet et non de la présente étude.

11. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

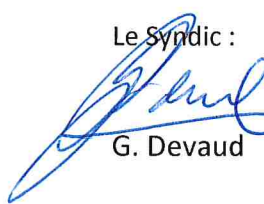
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

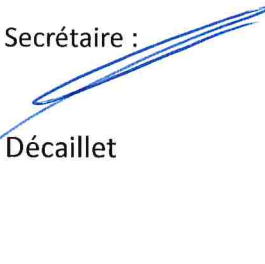
- Vu le préavis n°2023-01 du 6 février 2023
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le préavis relatif à la demande de crédit d'étude pour le projet tel que présenté.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 495'000.00 destiné à lui permettre d'élaborer le projet de la route d'Evian.
3. d'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions.
4. d'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 20 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  G. Devaud

La Secrétaire :  A. Décaillet



Municipal délégué : G. Devaud